

## TRAITEMENT VŒUX DES LIGUES ASSEMBLEE GENERALE FFAVIRON DU 16 MARS 2019

Réponses apportées en AG

Réponses apportées en réunion de CD 23/11/2019

### ■ Ligue Hauts-de-France :

#### Vœu n°1 :

Souhait de la création de courses J17-J18 Para aux championnats bateaux courts de zone et de France, ceci le plus rapidement possible pour accompagner la politique fédérale de recrutement pour cette catégorie.

Ce vœu a déjà été présenté l'an passé et le comité directeur n'a pas souhaité aller dans ce sens. Les commissions concernées se repencheront donc cette année sur cette question.

I.LACCOURS- DANJOU précise néanmoins que la commission handi-aviron est attentive à cette catégorie. Elle rappelle que les juniors peuvent participer aux bateaux courts dans la catégorie senior.

Les commissions des compétitions et handi-aviron ne souhaitent pas introduire de courses en J17-J18 para-aviron aux championnats bateaux courts de zone et de France.

### ■ Ligue Occitanie :

#### Vœu n°1 :

Dans le cadre de la réforme du financement du sport et la création de l'Agence du Sport, est-ce que la FFA envisage d'être volontaire pour faire partie des 20 ou 25 fédérations qui seront pilotes pour la gestion des subventions émanant de l'Agence?

La fédération a souhaité faire partie des fédérations pilotes. La réponse de l'Agence devrait nous parvenir d'ici quelques jours.

#### Vœu n°2 : L'Avifit

Les clubs payent une adhésion à la fédération en constante augmentation, puis ils payent des licences I pour leurs pratiquants.

Dans les dernières communications fédérales, nous apprenons que ces clubs vont également s'acquitter d'un forfait pour percevoir les nouveaux contenus avifit et conserver un label Avifit déjà acquis.

JJ. MULOT précise que ce n'est pas une nouveauté. Depuis le lancement de l'Avifit, des contenus sont proposés à la vente avec des abonnements. Lors des formations indoor, ceci est bien précisé et il est indiqué que les contenus doivent être renouvelés. Un tel renouvellement de contenus est nécessaire pour fidéliser les pratiquants et ainsi ramener des ressources financières au sein du club dispensant

des séances d'Avifit. L'attractivité des séances permettra au club de développer son activité.

G. PURIER rappelle que pour obtenir le label Avifit il est notifié qu'il faut avoir acquis un minimum de séances.

A.LUSETTI demande que la fédération aide les clubs à proposer un coût d'une séance Avifit afin qu'elle soit rentable pour un club.

JJ. MULOT précise que cela dépend du nombre de personnes et de la fréquence des séances.

Après échange avec les délégués présents, il s'avère que les séances sont proposées entre 5 euros et 10 euros voire plus ou bien , sous forme d'abonnement ou de cotisation indoor.

G. PURIER propose de communiquer une fiche de retour d'expérience sur l'Avifit.

JL. PECHIN demande s'il est possible de dissocier le pack Avifit en proposant les séances uniquement et un second pack dédié au RoWning car celui-ci n'est pas utilisé par tous.

**La fiche de retour d'expérience sera rédigée après le WRICH 2020.**

1. Pourquoi cette différence de traitement entre les clubs délivrant des licences I et ceux délivrant des licences A (qui n'ont pas, par exemple, à payer pour recevoir un label école française d'aviron ou des services complémentaires ?)

Ne pouvez-vous pas simplement augmenter le coût des licences I, sans charge supplémentaire annuelle et avec l'avantage de rester progressif en fonction de la taille et de l'activité des clubs ?

JJ. MULOT répond qu'intégrer le cout des contenus dans le tarif de la licence I serait injuste car les licenciés A pratiquent aussi parfois de l'Avifit. D'autre part, certains licenciés I font de l'aviron indoor sans faire d'Avifit.

2. Quelles sont les raisons de fond qui poussent la FFA à augmenter le prélèvement sur les clubs qui pratiquent l'Avifit ?

Ce nouveau type de pratique a été développé pour permettre à nos clubs de générer de nouvelles ressources financières et de créer de nouvelles licences.

3. Ne craignez-vous pas qu'à trop vouloir prélever que les clubs ne trouvent plus d'intérêt à développer cette pratique ?

En réponse à ces points 2 et 3, JJ. MULOT précise qu'il n'y a pas d'augmentation par rapport à ce qui se pratiquait jusqu'ici et confirme que ce nouveau type de pratique doit permettre aux clubs de générer de nouvelles ressources financières, comme le prouvera la fiche de retour d'expérience que la fédération va établir.

4. La FFA a-t-elle atteint son équilibre financier sur la partie développement ?

5. Si oui, quel est le bilan financier du développement de cette pratique ?

6. Quel est le coût du développement des séances d'avifit ?

Le développement de cette pratique a actuellement un coût d'environ 30 000 euros pour la FFA et la vente des contenus rapporte environ 20 000 euros.

G. PURIER précise qu'il est nécessaire de progresser et de se professionnaliser sur cette pratique en offrant des séances de qualité.

### **Vœu n°3 : la perte de licences**

Lors de l'AG 2018, la ligue Occitanie était la seule à se positionner à chaque vote, CONTRE l'augmentation du coût de la licence fédérale parce que nous craignons à

l'époque que des clubs ne licencient plus leurs adhérents, diminuant de fait, les revenus des comités, ligues et fédération.

Aujourd'hui, il semblerait qu'il y ait trois types de clubs :

- Ceux qui licencient tous leurs adhérents
- Ceux qui ne licencient plus la totalité de leurs adhérents faisant fi des règlements fédéraux

Ces clubs savent que nous n'avons pas les moyens de vérifier et surtout de prouver leurs entraves aux règlements.

JJ. Mulot précise au contraire qu'il est possible de recenser ces clubs. Certains clubs ont d'ailleurs été rappelés à l'ordre récemment. Il ajoute que, dans le cas où un club ne licencie pas tous ses adhérents, celui-ci engage sa responsabilité et celle, notamment pénale, de ces dirigeants.

- Ceux, qui respectent scrupuleusement les règlements, en créant une association parallèle, conventionnée avec l'association fédérale.

Cette association parallèle permet d'assurer pour la pratique toutes les personnes ne souhaitant bénéficier d'aucun service que la fédération propose.

JJ. Mulot indique que, si tel est le cas, il s'agit de fraude.

Faites vous la même analyse que nous et si oui, comment comptez-vous enrayer ce phénomène ?

JJ. Mulot demande expressément à la ligue de transmettre à la fédération les noms de ces associations.

#### **Vœu n°4 : La gouvernance fédérale**

Aujourd'hui il n'est pas prévu dans le projet de modification des statuts de limiter le nombre de mandats, ni le cumul des mandats.

Ces pistes ont-elles été envisagées par le groupe de travail qui a travaillé sur la gouvernance de la fédération ?

On peut regretter à ce stade que le groupe de réflexion n'ait pas été élargi à plus de représentants de clubs

Il était difficile d'élargir davantage le groupe de travail qui était déjà composé de présidents de ligues, de comités départementaux et de clubs.

La limitation du nombre de mandats a été évoquée et non retenue au vu des avis partagés.

#### **Vœu n°5 : Communication**

Pourquoi ne trouve-t-on pas sur le site de la fédération des photos libres de droit, représentatives de notre sport sous toutes ces formes (aviron olympique, aviron de mer, avifit), pour le club puissent s'en servir pour communiquer lors des annonces de leurs manifestations ?

La publication de photos en libre service sur le site n'est pas envisageable.

Par contre, les clubs peuvent demander de telles photos à la fédération.

#### **■ Ligue Provence-Alpes Côte d'Azur :**

##### **Vœu n°1 :**

Elle propose que la date des championnats de France de mer soit à nouveau fixée aux mois de septembre/octobre. Ce déplacement remédierait à deux inconvénients

majeurs. En dehors de la saison touristique méditerranéenne, il faciliterait grandement l'obtention par les clubs organisateurs des autorisations maritimes d'utilisation des plages. Enfin il permettrait aux doubles pratiquants (mer/rivière) nombreux sur la ligue PACA de participer aux championnats de mer. Il est également demandé que les charges inhérentes à la double pratique soient reconnues et prises en compte dans le classement FFA des clubs.

Ce vœu a déjà été vu l'an passé.

A ces deux questions, il a été répondu par la négative par les commissions des compétitions et mer.

La question sera reposée cette année à ces commissions et au comité directeur.

La commission mer a souhaité conserver la période fin mai début juin pour le championnat de France. Le comité directeur a suivi ce souhait en désignant Agde et Brest pour les organisations 2021 et 2022 en juin.

D'autre part, la commission des compétitions a proposé de ne pas modifier le règlement des classements des clubs pour la saison 2020, ce qui a été validé par le comité directeur.

## Vœu n°2 :

Le développement du club, dont c'est la vocation de l'équipe dirigeante, n'est pas juste financier ou quantitatif en termes de licences, c'est aussi s'intéresser au capital humain, s'intéresser aux changements culturels et sociétaux qui engendrent les changements de « désirs » sportifs, mais aussi des injustices et des insatisfactions.

Le défi de l'aviron en général est multifactoriel, le manque d'argent, de matériel, de bénévoles, la difficulté à communiquer, à utiliser les nouvelles technologies, à trouver des licenciés et à les fidéliser, défaut d'encadrants... Et le sentiment de baisse des subventions qui est un problème majeur et qui rend tout le monde fébrile...

La ligue souhaite que dans le contexte de la définition de la nouvelle gouvernance du sport, la FFA puisse sensibiliser les futurs partenaires du mouvement sportif aux difficultés de financement des activités dans les organes déconcentrés (ligues et comités départementaux).

La fédération le souhaite également et s'investit dans ce sens.

De la même manière, la ligue souhaite qu'une réflexion soit menée sur de nouveaux moyens d'action, de nouveaux modes de financement des organes territoriaux, que cette réflexion puisse aboutir à des solutions techniques concrètes. Sans être exhaustif ni préjuger des résultats de telles concertations, il serait souhaitable que les questions suivantes soient ouvertes : répartition des produits des licences, intégration des surcôtes territoriales, taxe sur les droits d'engagement lors des compétitions locales (tarif généralisé de la coulisse?), mise en place d'un dialogue de gestion fédération/ligues/comités pour l'implication dans les dispositifs fédéraux.

Cette réflexion pourrait commencer par un vaste recensement des modèles socio-économiques sportifs alternatifs, que ce soit à l'étranger, dans les autres disciplines (fédérées et non fédérées) et dans le sport commercial. Il s'agirait pour la FFA et ses organes déconcentrés de réfléchir et d'anticiper la transition vers les clubs de demain, de trouver des solutions pour améliorer le niveau de satisfaction et de fidélisation des pratiquant-e-s, mais aussi des acteurs engagés, professionnels et dirigeants.

Il n'existe pas de modèle économique unique. Il existe des particularités selon les clubs, les régions.

La fédération tente de proposer des outils aux structures pour aider à rentabiliser la pratique. Il faut envisager de mettre en place un système d'échanges de bonnes pratiques.